

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 2 MAI 2019</p>
--

Nombres de membres composant le conseil municipal : 9

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 2 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 26 avril 2019.

Etaient Présents : Mmes Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE, Isabelle BOZO Elisabeth VAN DE WEGHE, MM. Xavier GAILLET, Christophe TOULLET, Alain THERET, Franck VILLENEUVE.

Formant la majorité des membres en exercice soit 9 membres.

Séance ouverte à 20h00

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Franck VILLENEUVE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil.

Le conseil municipal demande de faire figurer les noms des participants aux votes

Mme le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la demande d'aide de la sécurisation de la chapelle auprès de la fondation de M. Dassault pour faire apparaître le nom entier de cette association. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

M. Christophe TOULLET demande où en est le dossier des échanges pour le tour de Ville car le dossier est en route depuis longtemps et la rencontre avec M. Brochot début mars n'a pas abouti. Madame le maire rappelle que c'est un travail de longue haleine et il faut mettre toutes les parties autour de la table.

1- Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint (2019/17)

Suite à la démission de Philippe NOBLECOURT de son poste de 2ème adjoint et conseiller municipal, Madame le maire souhaite que le poste de 2ème adjoint soit pourvu par rapport au travail demandé sur la commune (salle des fêtes, projet bâtiment, site internet, cimetière...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 6 voix POUR (Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Elisabeth VAN DE WEGHE, Alain THERET, Franck VILLENEUVE) et 3 CONTRE (Christophe TOULLET, Sylvie PEINTE, Xavier GAILLET)

- APPROUVE le vote pour un poste de 2ème adjoint.

2- Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission (2019/18)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à 2 ;

Se présente comme 2nd adjoint : M. Franck VILLENEUVE.

Après un premier tour de scrutin à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A obtenu

- Monsieur Franck VILLENEUVE : 7 voix

Monsieur Franck VILLENEUVE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second Adjoint au Maire

Le conseil municipal décide également de maintenir l'indemnité de fonction aux adjoints au Maire comme précédemment voté soit au taux de 6,6% de l'indice brut maximal pour les adjoints.

3- Sécurisation de la chapelle St Aurèle – Demande de Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité (2019/19)

Le compte rendu de M. Legendre, architecte, détaille l'état de la chapelle Ste Aurèle. En résumé il est prévu de réparer le diagonal SO qui soutient la voûte et renforcer l'arc situé sous le chéneau qui a été abîmé par les fuites. Suite à la rencontre pour expliquer le dossier, il est apparu que le tassement de l'assise de la chapelle demandait une étude plus approfondie pour savoir comment assainir le sol autour de la chapelle notamment à l'emplacement du jardin du souvenir. Le montant de ce supplément s'élève à 2 860 € HT soit un montant total de 24 440 € HT. M. Legendre explique aussi la nécessité de sonder les décors peints afin de les préserver dans le futur.

Nous pouvons solliciter la DETR (Etat) et la Sauvegarde de l'art français. C'est une fondation privée consacrée à la sauvegarde des monuments ruraux non classés monuments historiques. Ils financent uniquement la partie travaux, pas les études, qui restent à charge de la commune. Le dossier est à présenter avec des devis précis. Le montant d'aide courant se situe entre 5 à 10 000 €. Le fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la ruralité (FO3DR) propose aussi son aide pour les églises. Il faut déposer le dossier de l'architecte avec la demande de subvention ensuite il sera étudié. Dans tous les cas les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord de la subvention.

Le conseil départemental est déjà fortement sollicité. La DETR peut être demandée, le dossier complet permet de commencer les travaux sans toutefois être assuré d'avoir les subventions (30 %).

Le conseil municipal décide de déposer un dossier auprès de la DETR, la sauvegarde de l'art français 9000 € et le fonds Olivier Dassault (FO3DR) 2000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE auprès du Fonds Olivier DASSAULT pour la Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 2 000 euros afin de participer au financement des travaux de mise en sécurité de la chapelle Sainte Aurèle.

QUESTIONS DIVERSES

Choix de la version mairie-logements

Suite à la visite avec Mme Crèvecoeur le 16 avril dernier le plan des 2 esquisses a été envoyé pour choisir les points suivants :

Choix de la disposition mairie

- secrétariat et bureau du maire à gauche
- secrétariat à gauche et bureau du maire à droite en salle de conseil

Après discussion, le conseil municipal retient la formule du bureau unique de secrétariat à gauche et le bureau du maire dans la salle de conseil pour une question de place en secrétariat pour mieux accueillir le public. Toutes les archives seront regroupées dans les locaux dans des placards. Les questions suivantes seront posées à l'architecte. Des placards sont-ils à prévoir dans le secrétariat ou des armoires ? La salle d'attente est apparue comme grande, est-il possible d'y mettre des placards de rangements à gauche des WC PMR.

Choix de la disposition logements

- pièces de vie au 1^{er} étage variante inversion salle de bain cuisine.
- pièces de vie au 2^{ème} étage

Après discussion, le conseil municipal retient la formule des pièces de vie au 1^{er} étage. Les questions suivantes seront posées à l'architecte. Pour le logement 1 une salle de bain avec ouverture soit variante inversion salle de bain cuisine ou à la place actuelle avec 2 percements dans façade arrière afin de conserver la symétrie par rapport à l'œil de bœuf. Logement 2 : Ouverture sur le pignon sud pour donner de la luminosité, en conservant la petite fenêtre améliorée dans le soin apporté à son ouverture, avec une autre fenêtre plus grande, certains ont parlé d'une baie.

Choix du parking

- locataires à la place de l'ancien préau et places de parking près de la salle des fêtes
- uniquement places de parking près de la salle des fêtes

Après discussion, le conseil municipal retient la formule du stationnement des locataires à la place de l'ancien préau pour un souci de proximité pour les habitants (public famille) et 2 places de parking dans la cour de la salle des fêtes en plus de la place PMR. Conserver les

places 1et 2 pour la mairie seulement. Cela permet de faire l'accès PMR salle des fêtes et éviter trop de navettes dans la rue de l'Eglise pas elle n'est pas très facile d'accès avec un risque de bruit pour les locataires avec le va et vient des voitures. Il est demandé à l'architecte de rapprocher la place PMR de l'entrée de la mairie si possible. L'accès piéton à la mairie sera privilégié avec stationnement sur la place existante.

Pour un fonctionnement plus rapide dans l'avancement du dossier du bâtiment Mme CREVECOEUR et M. CUNHA souhaitent que le suivi du dossier se fasse en effectif plus réduit. Chaque membre du conseil est tenu informé des dates de réunions et pourra s'y rendre selon ses disponibilités et aura le compte rendu de la réunion.

Suite à l'effondrement de l'ancien souterrain qui recommence il faudra synchroniser les travaux de rebouchage. Il a été rebouché il y a plus de 50 ans. Mme CREVECOEUR a conseillé de contacter une agence spécialisée pour connaître l'étendue des dégâts.

Demande de réfection des entrées de maison dans la rue de la Ville

Suite à la demande d'habitants concernés de la rue de la Ville côté pair, le conseil municipal est sollicité. Ce sont des entrées qui datent de la construction des maisons dans les années 70. C'est fait avec des poteaux béton et un tout venant gravillonné. Il y a 5 entrées. Le conseil souhaite que le dossier soit reporté sur le prochain mandat car il y a déjà beaucoup de travaux en route. M. Xavier GAILLET souhaite que le dossier du trottoir de la rue du Bas soit aussi remis avec ce dossier. Il a été abandonné lors de la tranche de travaux de la rue de Bellois car il y avait trop d'incertitudes sur l'emplacement des ouvertures sur la parcelle et la gêne occasionnée par la construction existante (trottoir à faire conformément au PLU).

Subventions

La DETR est arrivée pour la mairie pour le montant prévu de 60 000 €. La fondation de M. Dassault nous a versé 2000 € pour la mise en sécurité de la chapelle. Attente du retour de la DETR et la fondation de l'art français.

Choix des tours de garde pour les élections européennes du 26 mai.

En l'absence de nouvelles de la préfecture pour l'heure de fermeture des bureaux de vote nous restons sur le planning classique. 3 personnes pour chaque créneau 8h à 10 h 30, 10h30 à 13 h, 13h à 15 h 30, 15 h 30 à 18 h.

Date de réunion de l'association foncière

Il y a lieu de procéder à l'élection du président, secrétaire, vice-président puis de choisir le devenir de l'AF (dissolution ou rédaction de nouveaux statuts). Si il y a dissolution, la commune récupère les biens demeure l'interrogation sur les biens situés sur les autres communes (Lieuwillers, Pronleroy). Les membres du conseil sont Mme Sylvie PEINTE, MM. Christophe TOULLET, Xavier GAILLET et désignés par la chambre d'Agriculture MM. Lucien GAILLET et Thierry MICHEL. Le maire est membre de droit. Mme Isabelle BOZO demande à assister à la réunion pour comprendre le fonctionnement de l'AF. Madame le maire se renseigne sur cette

possibilité. Mme Pierrette GORENFLOT demande de relancer Mme VAN DE KHERKHOVE pour la délibération sur les échanges du tour de Ville. Un doodle est programmé.

Le vendredi 21 juin visite sur le terrain du SMOA (journée sur l'eau)

Un panel de toutes les actions soutenues par le SMOA, zones humides, préservation de l'eau, prévention du ruissellement avec des visites à la clé est présenté à un groupe de personnes lors d'une visite en car. Elle aura lieu en début d'après-midi à Angivillers. L'invitation sera transmise aux conseillers.

TNT changement des canaux le 14 mai pour les antennes râteaux.

L'information sera diffusée à la population.

Entretien des plates-bandes dans la rue Binons et du cimetière.

Suite à des remarques, Mme Sylvie PEINTE soulève le problème de l'entretien des hortensias dans le chemin perpendiculaire à la rue Binons situés sur terrain privé. Après réflexion, les hortensias seront retirés et l'entretien sera assuré par le propriétaire pour éviter tout litige. L'information sera répercutée à l'entreprise DEMOUCRON. Mme le maire se renseigne à nouveau pour le traitement du cimetière comme au Plessier sur Saint Just.

La séance est levée à 22h45

2019/17	Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint
2019/18	Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
2019/19	Sécurisation de la chapelle St Aurèle – Demande de Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité

Elisabeth VAN DE WEGHE	
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Isabelle BOZO